

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2397

1^{er} octobre 2008

SOMMAIRE

Agera S.A.	115034	J. Van Breda Beheersfonds	115019
AMBD SICAV	115020	KLC Holdings XII S.A.	115021
Antani S.à r.l.	115054	Konoman A.G.	115019
Aquarius Shipping A.G.	115019	L2C Automobiles	115055
Asco S.A.	115048	Landeck S.A. Holding	115017
Astron Buildings S.A.	115056	Landforse S. à r.l.	115010
Belux S.à r.l.	115032	Leon S.A.	115039
Bingo Sud S.A.	115054	Liberty Production Lux S.A.	115050
Bingo Sud S.à r.l.	115054	Major Securities Holding	115032
Bizance S.A.	115055	Marcol European Services S.à r.l.	115020
CBRail Leasing S.à r.l.	115045	MH Germany Property 30 S.à r.l.	115017
CHALMERS, société civile immobilière ..	115017	MH Germany Property V S.à r.l.	115018
CHALMERS, société civile immobilière ..	115022	M.J.S. Rénovations S.à r.l.	115022
Chez Domingos S.à r.l.	115050	Morgan Stanley Semaine S.à r.l.	115033
C.H. Travaux S.A.	115047	Obuda S.A.	115053
C. Lux G.m.b.H.	115051	Ora S.A.	115054
CWE Property Holdings S.à r.l.	115051	Pandette Holding S.A.	115021
Demarko S.A.	115046	PRO.FO.MIC S.A.	115055
Digital Luxembourg III S.à r.l.	115023	Rembrandt S.A.	115049
European Nautical Enterprises S.A.	115020	Richard Investments S.A.	115052
Eurostampa International S.A.	115018	Ripiero Company S.A.	115055
Exertum Luxembourg	115047	RREI Holding S.C.A.	115053
Fitness Project S.A.	115052	Santinel S.A.	115052
Globus Invest Holding S.A.	115046	SDRLJ Invest Soparfi S.A.	115049
GMC Services SA - courtier d'assurances	115053	SECBD S.A.	115050
GRN Participations S.A.	115051	Shell Treasury Luxembourg	115046
GST AutoLeather Holdings S.A.	115049	Tenadu Investments S.A.	115033
HANOVER, société civile immobilière ..	115023	Toni LAMPERTZ GmbH	115050
I.C.M. Interiors Composite Manufacturing S.A.	115022	Top Paradis Holding S. à r. l.	115048
Immobilière Générale du Nord S.A.	115056	TR International Holdings S.à r.l.	115021
Instal S.A.	115010	World Cruise Marine Charter W.C.M. S.A.	115018
Java S.A.	115033	WP IV Investments S.à r.l.	115053

Instal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 14.780.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2006

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

- Monsieur Jean BIRGEN, ingénieur-technicien, né le 28.05.1944 à Waldbillig et demeurant au 32, rue de Rodembourg, L-6165 Ernster
- Monsieur Henri FRICK, maître installateur, 19, bd G-D Charlotte, L-4995 Schouweiler
- Monsieur René FALTZ, avocat-avoué, né le 17.08.1953 à Luxembourg, et demeurant au 6, rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg

COMMISSAIRE AUX COMPTES:

- Madame Béatrice FRICK, 19, bd G-D Charlotte, L-4995 Schouweiler

Luxembourg, le 29 août 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour *INSTAL S.A.*

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2008120084/1261/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2008, réf. LSO-CU00910. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Landforse S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 141.493.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twenty-sixth day of August.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, actually prevented, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

ACP Landforse Limited, a limited company with registered offices at Romasco Place, Wickhams Cay 1 Road Town Tortola VG 1110, British Virgin Islands, registered with the Virgin Islands Registrar of Companies under number 1063197;

here represented by M^e Gabriel de la Bourdonnaye, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Landforse S. à r.l." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may act as general partner of, and take general partner interests in, any Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions). Specifically, the Company may subscribe shares in Landforse I SCA and act as general partner of Landforse I SCA.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred euros) shares having a nominal value of EUR 1 (one euro) per share each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a sole manager, the Company shall be bound by the sole signature of the manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 13. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1 January and ends on 31 December of the following year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31 December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

ACP Landforse Limited, prenamed (twelve thousand five hundred) shares	12,500
Total: (twelve thousand five hundred) shares	12,500

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2009.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand nine hundred Euro.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholders representing the entire subscribed capital of the Company have herewith adopted the following resolutions:

(1) the number of managers is set at 3 (three). The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr Francisco Alvarez Molina, born on 25 September 1946 in Madrid, Spain and whose address is at Pizarro, 9-6 46004 Valencia - Spain;

- Mr Brett Lankester, born on 3 September 1966 in Cape Town, South Africa and whose professional address is at 21 Knightsbridge London SW1X UK; and

- Mr Alain Heinz, born on 17 Mai 1968 in Forbach, France and whose professional address is at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(2) the registered office is established at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, ce dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

ACP Landforse Limited, une société avec siège social à Romasco Place, Wickhams Cay 1 Road Town Tortola VG 1110, Iles Vierges britanniques, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Vierges britanniques sous le numéro 1063197;

ici représenté par M^e Gabriel de la Bourdonnaye, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec elle agit a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Landforse S. à r.l." (ci-après, la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut agir en tant qu'actionnaire commandité de, ou prendre des participation d'actionnaire commandité dans, toute société en commandite par actions luxembourgeoise. En particulier, la Société peut souscrire des actions dans Landforse I SCA et agir en tant qu'actionnaire commandité de Landforse I SCA.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à ses portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ces sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, Interdiction, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfiques, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, le(s) associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

ACP Landforse Limited, susmentionnée (douze mille cinq cents) parts sociales	12,500
Total: (douze mille cinq cents) parts sociales	12,500

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Disposition Transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille neuf cents Euros.

Assemblée Générale Constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

- les membres du conseil de gérance sont au nombre de 3 (trois). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
 - M. Francisco Alvarez Molina né le 25 septembre 1946 à Madrid, Espagne et dont l'adresse est à Pizarro, 9-6 46004 Valencia - Spain;
 - M. Brett Lankester né le 3 septembre 1966 à Cape Town, Afrique du Sud et dont l'adresse est à 21 Knightsbridge London SW1X UK; et
 - M. Alain Heinz né le 17 mai 1968 à Forbach, France et dont l'adresse est à 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. le siège social de la société est établi à 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. de la BOURDONNAYE - J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2008. LAC/2008/35952. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents à 0,5%: EUR 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le seize septembre de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008120040/242/377.

(080138751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

CHALMERS, société civile immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7827 Steinsel, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg E 1.203.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 décembre 2007

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 décembre 2007 que les mandats des gérants, à savoir Monsieur Edy SCHMIT, demeurant à Bettembourg et Monsieur Norbert HANSEN, demeurant à Strassen ont été reconduits pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinsel, le 21 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Edy SCHMIT

Gérant

Référence de publication: 2008120085/1324/18.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00022. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Landeck S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.173.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008120917/304/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12330. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

MH Germany Property 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.166.

—
En date du 19 octobre, 2007 l'associé unique MH Germany Property XXIII S.à r.l. a changé de dénomination et portera désormais la dénomination suivante Mansford Germany S.à r.l.

En date du 29 février, 2008 Mansford Germany S.à r.l. a transféré son siège social du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Graeme Stubbs / Laurence Quévy
Gérant A / Gérante B

Référence de publication: 2008120088/9168/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02763. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

MH Germany Property V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.848.

En date du 29 février, 2008 Mansford Europe Investments S.à r.l. a transféré son siège social du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 25 A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2008.

Graeme Stubbs / Laurence Quévy
Gérant A / Gérante B

Référence de publication: 2008120095/9168/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02760. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Eurostampa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 126.254.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008120165/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04388. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

World Cruise Marine Charter W.C.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 82.065.

EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008120136/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02125. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Konoman A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 94.003.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg au 4, Place de Strasbourg L-2562 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008120147/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02131. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

J. Van Breda Beheersfonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 58.971.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2008

Après délibération, il résulte que:

1. L'Assemblée a nommé aux fonctions d'administrateurs

Monsieur Steven Snoeckx, demeurant professionnellement à Ledeganckkaai, 7, B-2000 Anvers,
Monsieur Eddy Verlodt, demeurant professionnellement à Ledeganckkaai, 7, B-2000 Anvers,
Monsieur Philippe Havaux, demeurant professionnellement à route d'Arlon, 287, L-1150 Luxembourg,
Monsieur Serge Cammaert, demeurant professionnellement à route d'Arlon, 287, L-1150 Luxembourg,

2. L'assemblée a renouvelé le mandat de la société Deloitte S.A. dont le siège social est situé à rue de Neudorf, 560, L-2220 Luxembourg, comme réviseur d'entreprises de la Société.

Les mandats des administrateurs et du réviseur prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Pour copie conforme
Signature

Référence de publication: 2008120279/660/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03279. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Aquarius Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 100.891.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008120149/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02132. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

European Nautical Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.034.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société est transféré du 55, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008120151/1285/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02134. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

AMBD SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.419.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2007

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 septembre 2007 que:

1. L'assemblée a décidé de renommer aux fonctions d'administrateurs

Monsieur Jacques Delen, demeurant professionnellement à B - 2020 Antwerpen, J. Van Rijswijklaan, 184

Monsieur Thierry Maertens de Noordhout, demeurant professionnellement à B - 4000 Liège, boulevard d'Avroy, 4

Monsieur Philippe Havaux, demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

Monsieur Serge Cammaert, demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

2. L'assemblée a décidé de renommer comme réviseur d'entreprises la société Deloitte S.A., ayant son siège social à L - 2220 Luxembourg, rue de Neudorf, 560

Les mandats des administrateurs et du réviseur prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 26 septembre 2007.

Pour copie certifiée conforme

Signature

Référence de publication: 2008120280/660/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03267. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Marcol European Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 115.025.

—
EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la Société et Mr. Pierre METZLER a été résilié avec effet au 20 août 2008.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 20 août 2008 que la Société a transféré son siège social du L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, au L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, avec effet au 20 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008120155/280/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 septembre 2008, réf. LSO-CU02403. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Pandette Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 76.428.

—
EXTRAIT

Les livres et documents de la société PANDETTE HOLDING S.A. dissoute par Maître Jean Seckler en date du 30 décembre 2004 ne sont plus conservés à l'ancien siège social, mais bien au 38-40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, au moins jusqu'au 30 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008120157/507/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05183. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

TR International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.254.946.077,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.651.

—
EXTRAIT

En date du 7 janvier 2008, Thomson International S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée à l'origine sous forme de société anonyme, ayant son siège social au 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-79.011, a cédé l'unique part sociale qu'elle détenait dans la Société, à Thomorg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-135.917, déjà associé de la Société.

Suite à cette cession, Thomorg S.à r.l. est devenue l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TR International Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008120445/267/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03513. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

KLC Holdings XII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.670.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, du 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors

- The Board of Directors resolves that the registered office be transferred from 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, to 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, with immediate effect.

- The Board of Directors acknowledges that the transfer of the registered office of the Statutory Auditor FIN-CONTROL S.A. from 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, to 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg be taken note of.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

KLC HOLDINGS XII S.A.

J-E. BODONI / J-E. MEDINA BARROSO DE FIGUEIREDO / F. M. GUEDES MACHADO ANTUNES DE OLIVEIRA

Director / Director / Director

Référence de publication: 2008120158/1352/26.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02979. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

I.C.M. Interiors Composite Manufacturing S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.525.

Contrat de Domiciliation

Le Contrat de Domiciliation conclu en date du 7 août 2001 entre la Société Anonyme I.C.M. Interiors Composite Manufacturing S.A., avec Siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, et la Société Européenne de Banque S.A., avec Siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, a été dénoncé avec effet immédiat en date du 4 septembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008120159/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04729. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

M.J.S. Rénovations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 36, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.694.

Je donne donc ma démission comme gérant avec effet immédiat.

Hellange, le 2 septembre 2008.

Mario Carrico-Rodrigues.

Référence de publication: 2008120463/1794/11.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05723. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

CHALMERS, société civile immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2409 Strassen, 6, Cité Rackenberg.

R.C.S. Luxembourg E 1.203.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société civile immobilière CHALMERS qui s'est tenue en date du 13 décembre 2007 que les associés ont pris la résolution ci-après:

- le siège social de la société est dorénavant établi à L-2409 STRASSEN, 6, cité Rackenberg.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008120160/1324/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05237. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

HANOVER, société civile immobilière, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2409 Strassen, 6, Cité Rackenberg.

R.C.S. Luxembourg E 1.662.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale de la société civile immobilière HANOVER qui s'est tenue en date du 13 décembre 2007 que les associés ont pris la résolution ci-après:

- le siège social de la société est dorénavant établi à L-2409 STRASSEN, 6, cité Rackenberg.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008120161/1324/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05236. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Digital Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.552.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the third of September.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Digital Luxembourg II S. à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 110.214, here represented by Anne Singer, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in San Francisco, on September 2nd, 2008.

Such powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - registered office - object - duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Digital Luxembourg III S. à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary

measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500,-), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or more manager(s), who need not to be shareholders. The managers are appointed and designated as A manager or B manager by a resolution of the shareholders which sets the term of their office.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the single manager, or if there are more than one manager, by the joint signatures of an A manager and a B manager.

8.2. Procedure

(i) The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

The Company will be bound in all circumstances (i) by the individual signature of any manager of the Company, in case there is only a single manager and (ii) in case more than one manager has been appointed, by the joint signatures of any A manager and any B manager of the Company, or (iii), as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting

or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - allocation of profits - supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2008.

Subscription and payment

Digital Luxembourg II S. à r.l., represented as stated above, subscribes to five hundred (500,-) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-),

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

* Joshua Ananda Mills, manager, born on 30 May 1971 in Forestville, California (USA), with professional address at 560, Mission Street (Suite 2900), CA 94105 San Francisco, USA, as A manager of the Company;

* Bernard Geoghegan, manager, born on 20 January 1962 at Dublin (Ireland), with professional address at UNIT 8, Blanchardstown Corporate Park, Dublin 15 Blanchardstown, Ireland, as A manager of the Company.

* TMF Corporate Services S.A., a Luxembourg public limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 84.993, as B manager of the Company;

* Paul Van Baarle, manager, born on 15 September 1958 in Rotterdam (Netherlands), with professional address at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, as B manager of the Company;

2. The registered office of the Company is set at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Digital Luxembourg II S. à r.l., une société régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, dont le capital social est 12,500.- EUR et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 110.214, représentée par Anne Singer, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à représentée par Anne Singer, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à San Francisco, le 2 septembre 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - siège social - objet - durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Digital Luxembourg III S. à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12,500.- EUR), représenté par cinq cent (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composée d'un ou plusieurs membres, qui n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants seront nommés et désignés comme gérant A ou gérant B par résolution de l'assemblée générale des associés, laquelle fixera la durée de leur mandat.

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers (i) par la signature individuelle d'un gérant de la Société, au cas où il n'y a qu'un gérant et (ii), au cas où il y a plus d'un gérant, par les signatures conjointes d'un gérant A et d'un gérant B de la Société, ou, (iii) le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés

(l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - affectation des bénéfices - contrôle**Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Digital Luxembourg II S. à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25.- EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12,500.- EUR),

Le montant de douze mille cinq cents euros (12,500.- EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

* Joshua Ananda Mills, gérant, né le 30 Mai 1971 à Forestville en Californie (Etats-Unis), avec adresse professionnelle au 560, Mission Street (Suite 2900), CA 94105 San Francisco, USA, en tant que gérant A de la Société;

* Bernard Geoghegan, gérant, né le 20 Janvier 1962 à Dublin (Irlande), avec adresse professionnelle au UNIT 8, Blanchardstown Corporate Park, Dublin 15 Blanchardstown, Ireland, en tant que gérant A de la Société;

* TMF Corporate Services S.A., une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 84993, en tant que gérant B de la Société;

* Paul Van Baarle, gérant, né le 15 septembre 1958 à Rotterdam (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. Singer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 10 septembre 2008. LAC/2008/36773. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008120175/5770/490.

(080139731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Major Securities Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.984.

Constituée par-devant M^e Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 septembre 1994, acte publié au Mémorial C no 22 en 1995 et dont les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 27 octobre 1994, acte publié au Mémorial C no 61 en 1995.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAJOR SECURITIES HOLDING

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008120401/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04775. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Belux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.387.

L'Assemblée est ouverte à 10 heures.

Ordre du jour:

- Transfert du siège social.

L'intégralité du capital est représentée par le gérant unique:

Monsieur Thomas KOCHENDORFER

Unterer Hagen, 53 à D-66117 SAARBRUCKEN.

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-2146 LUXEMBOURG, 100, rue de Merl à L-1931 LUXEMBOURG, 55, avenue de la Liberté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 10 heures 30.

Fait à Luxembourg, le 28 août 2008.

M. Thomas KOCHENDORFER.

Référence de publication: 2008120162/612/19.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008, réf. LSO-CU00530. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Tenadu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 64.404.

—
Extrait de Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 août 2008

L'Assemblée a pris note du changement d'adresse de M^e René FALTZ, administrateur, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

L'Assemblée a transféré le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008120180/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Morgan Stanley Semaine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.788.

—
Constituée par-devant Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2006, acte publié au Mémorial C no 1719 du 14 septembre 2006. Les statuts ont été modifiés par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 13 novembre 2006, publié au Mémorial C n^o 91 du 1^{er} février 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Morgan Stanley Semaine S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008120406/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04682. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Java S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 122.057.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 31 juillet 2008

La démission de Madame SCHEIFER-GILLEN Romaine de son poste de commissaire aux comptes est acceptée.

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire-aux-comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

JAVA S.A.

Jacopo ROSSI / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008120187/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04131. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Agera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 141.547.

— STATUTS

L'an deux mille huit, le sept août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile "AGERA", ayant son siège social à Monaco (Principauté de Monaco), 10, boulevard de Belgique, inscrite au Répertoire Spécial des Sociétés Civiles de Monaco n. 96 SC 08336.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Marie PRIMICERI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Anne-Marie PRIMICERI, employée privée, prénommée.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts d'intérêts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Qu'il appert de la liste de présence que les 150 (cent cinquante) parts d'intérêts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les associés présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Associés ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la Société après ledit transfert du siège social.

III. - L'Assemblée Générale des Associés prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:

- procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Monaco le 30 mai 2008, décidant du transfert de siège social de la Société à Luxembourg;

- copie de la demande de radiation près du Registre Spécial des Sociétés Civiles de la Principauté de Monaco, déposée le 17 juin 2008 sous le n ° 29 341.

Lesdits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

IV. - Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1) Confirmation et ratification de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société, tenue à Monaco (Principauté de Monaco) le 30 mai 2008, décidant de transférer le siège social de la société de Monaco (Principauté de Monaco) à Luxembourg-Ville (Grand Duché du Luxembourg), avec effet à la date de la signature de l'acte authentique constatant ledit transfert, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise;

2) Augmentation du capital social à concurrence de Euro 8.360,- (huit mille trois cent soixante) pour le porter de son montant actuel de Euro 22.800,- (vingt-deux mille huit cents) à un montant de Euro 31.160,- (trente et un mille cent soixante), par apport en numéraire;

3) Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société civile (S.C.I.) en société anonyme (S.A.), sans que ce changement n'entraîne création d'une nouvelle personne morale;

4) Modification de la dénomination sociale de la société en "AGERA S.A.";

5) Adaptation de l'objet social de la société aux normes légales luxembourgeoises;

6) Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise;

7) Nomination des membres du Conseil d'administration et du Commissaire de la société anonyme;

8) Fixation du siège social de la société.

V. - Le Président déclare:

Que la Société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort de la résolution des associés ci-dessus du 30 mai 2008, l'Assemblée générale des associés a déjà décidé de transférer le siège social de la société à Luxembourg, la présente Assemblée Générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de la Principauté de Monaco au Grand-Duché de Luxembourg et à authentifier ladite résolution conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente Assemblée Générale des Associés d'effectuer une augmentation du capital social ainsi que les modifications de la dénomination sociale et de l'objet de la Société, ainsi que les autres modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil d'administration et du Commissaire.

Le Président soumet à l'Assemblée Générale une copie de la situation comptable intermédiaire des comptes de la société au 30 mai 2008.

Ladite copie de la situation intermédiaire restera annexée au présent acte.

Sur ce, l'Assemblée aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue à Monaco (Principauté de Monaco) le 30 mai 2008 de transférer le siège social statutaire, le principal établissement, le siège de direction effective et l'administration centrale de la société de Monaco (Principauté de Monaco) à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), adoptant ainsi la nationalité luxembourgeoise, avec effet à la date de la signature de l'acte authentique constatant ledit transfert, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de Euro 8.360,- (huit mille trois cent soixante) pour le porter de son montant actuel de Euro 22.800,- (vingt-deux mille huit cents) à Euro 31.160,- (trente et un mille cent soixante), par l'émission de 55 (cinquante cinq) parts d'intérêt nouvelles d'une valeur nominale de Euro 152,- (cent cinquante deux) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages des parts existantes.

Troisième résolution

Intervention - souscription - libération

Est intervenue la société TANARIS S.A., ayant son siège à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau et inscrite près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la Section B n ° 72.396, ici représentée par Monsieur Giovanni Vittore, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé restant annexée au présent acte, qui a déclaré souscrire 44 (quarante quatre) parts d'intérêts nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de Euro 6.688,- (six mille six cent quatre vingt huit), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Est ensuite intervenu Monsieur Rossano Ercolani-Agostini, demeurant à Monaco (Principauté de Monaco), 10, boulevard de Belgique, ici représenté par Mademoiselle Anne-Marie Primiceri, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui a déclaré souscrire 11 (onze) parts d'intérêts nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de Euro 1.672,- (mille six cent soixante-deux), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société civile (S.C.I.) en société anonyme (S.A.) et de procéder à une refonte des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société, sans créer une nouvelle personnalité juridique, celle-ci étant maintenue sans rupture.

Par conséquent, les 205 (deux cent et cinq) parts d'intérêts actuelles sont remplacées par 205 (deux cent et cinq) actions d'une valeur nominale de Euro 152,- (cent cinquante deux) chacune.

Chaque associé recevra une «action S.A.» en échange d'une «part d'intérêt S.C.I.».

Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification par Monsieur Dipl.-Kfm. Gerhard Nellinger, Réviseur d'Entreprises indépendant, demeurant à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, et son rapport conclut comme suit:

Conclusion

"En conclusion à mes travaux et conformément aux développements qui précèdent, ceux-ci me conduisent à formuler les observations suivantes quant à la transformation de la société en société anonyme.

La transformation de la société S.C.I. AGERA en une société anonyme est prévue avoir lieu le 7 août 2008. L'évaluation des capitaux propres de la société qui servira de base à la transformation de la société en société anonyme s'est faite sur

base de la situation comptable intermédiaire de la société au 30 mai 2008 et en tenant compte de l'effet de l'augmentation de capital qui interviendra en date du 7 août 2008 préalablement à la transformation en société anonyme.

Conformément à l'article 31-1 de la loi modifiée du 10 août 1915, j'ai revu la valeur de l'apport à la société AGERA S.A. consistant dans les actifs et passifs de la société civile immobilière suivant la situation comptable intermédiaire de la société au 30 mai 2008. Pour la période allant du 30 mai 2008 au 6 août 2008, j'ai uniquement pris en considération l'augmentation de capital qui interviendra en date du 7 août 2008 préalablement à la transformation en un société anonyme.

A mon avis, la valeur libérée de Euro 22.800,- attribuée à la situation nette au 6 août 2008, de la S.C.I. AGERA à laquelle s'ajoute l'effet de l'augmentation de capital prévu en date du 7 août 2008 constitue une évaluation appropriée, compte tenu des circonstances, pour la transformation en société anonyme."

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les comparants.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en "AGERA S.A."

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'adapter l'objet social de la société aux normes légales luxembourgeoises et de lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières."

Septième résolution

L'Assemblée décide que la société sera dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Par conséquent, l'assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er} . Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de "AGERA S.A."

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand Duché, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférentes en cas de changement.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.160,- (Trente et un mille cent soixante Euro), représenté par 205 (Deux cent et cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 152,- (Cent cinquante deux Euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Administration - surveillance

Art. 7. Si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la société a un actionnaire unique, la société pourra être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, la société sera administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique tant que la société a un associé unique.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg ou de l'étranger, indiqué dans les convocations.

Sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout membre, empêché ou absent, peut donner à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place sans limitation du nombre de mandats qu'un administrateur peut accepter et exercer.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président ou, à son défaut, par un administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Les administrateurs peuvent tenir ou participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes qui y participent de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre mode de transmission ou de communication lesquels seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées par tous les administrateurs. Les signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs documents identiques. Ce ou ces documents réunis ensemble constitueront le procès-verbal. De telles décisions prennent effet à compter de la date d'apposition de la dernière signature.

Art. 9. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations à l'exception des résolutions prises selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article précédent.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social, en présence d'un conseil d'administration, par la signature conjointe de deux administrateurs ou, le cas échéant, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée de leur mandat est fixée par l'assemblée générale, sans pouvoir cependant excéder six années.

Les commissaires sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 14. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 16.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 18. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 20. L'assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société, ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 21. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un autre administrateur ou, à défaut, par toute personne à cette fin désignée par l'assemblée.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur, qui ensemble avec le président constituent le bureau.

Art. 22. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et qui contient, le cas échéant, les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - liquidation

Art. 25. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 26. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice commence le jour de la présente assemblée générale extraordinaire et se termine le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle se réunira en 2009 le premier mercredi du mois de juin à 16.00 heures.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs é TROIS et celui des commissaires à UN.

1.- Sont nommés administrateurs:

b) Monsieur Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg; Président du Conseil d'Administration;

b) Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg; Administrateur;

c) Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg; Administrateur;

2.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

Fiduciaire MEVEA S.à R.L., ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2010.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de fixer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau - L-1449 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. VITTORE, A-M. PRIMICERI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2008. LAC/2008/33210. - Reçu à 050%: cent cinquante-cinq euros quatre-vingts cents € 155,80.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 AOÛT 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008120195/211/311.

(080139640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Leon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 141.546.

STATUTS

L'an deux mille huit, le sept août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société civile "LEON", ayant son siège social à Monaco (Principauté de Monaco), 10, boulevard de Belgique, inscrite au Répertoire Spécial des Sociétés Civiles de Monaco n. 97 SC 08492.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni VITTORE, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Marie PRIMICERI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Anne-Marie PRIMICERI, prénommée.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts d'intérêts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Qu'il appert de la liste de présence que les 150 (cent cinquante) parts d'intérêts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les associés présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Associés ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la Société après ledit transfert du siège social.

III. - L'Assemblée Générale des Associés prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:

- procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Monaco le 30 mai 2008, décidant du transfert de siège social de la Société à Luxembourg;

- copie de la demande de radiation près du Registre Spécial des Sociétés Civiles de la Principauté de Monaco, déposée le 17 juin 2008 sous le n ° 29 360.

Lesdits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

IV. - Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1) Confirmation et ratification de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société, tenue à Monaco (Principauté de Monaco) le 30 mai 2008, décidant de transférer le siège social de la société de Monaco (Principauté de Monaco) à Luxembourg-Ville (Grand Duché du Luxembourg), avec effet à la date de la signature de l'acte authentique constatant ledit transfert, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise;

2) Augmentation du capital social à concurrence de Eur 8.360,- (huit mille trois cent soixante Euros) pour le porter de son montant actuel de Eur 22.800,-(vingt-deux mille huit cents Euros) à un montant de Eur 31.160,- (trente et un mille cent soixante Euros), par apport en numéraire;

3) Changement de la forme juridique de la société, pour la transformer de société civile (S.C.I.) en société anonyme (S.A.), sans que ce changement n'entraîne création d'une nouvelle personne morale;

4) Modification de la dénomination sociale de la société en "LEON S.A.";

5) Adaptation de l'objet social de la société aux normes légales luxembourgeoises;

6) Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise;

7) Nomination des membres du Conseil d'administration et du Commissaire de la société anonyme;

8) Fixation du siège social de la société.

V. - Le Président déclare:

Que la Société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort de la résolution des associés ci-dessus du 30 mai 2008, l'Assemblée générale des associés a déjà décidé de transférer le siège social de la société à Luxembourg, la présente Assemblée Générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de la Principauté de Monaco au Grand-Duché de Luxembourg et à authentifier ladite résolution conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente Assemblée Générale des Associés d'effectuer une augmentation du capital social ainsi que les modifications de la dénomination sociale et de l'objet de la Société, ainsi que les autres modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil d'administration et du Commissaire.

Le Président soumet à l'Assemblée Générale une copie de la situation comptable intermédiaire des comptes de la société au 30 mai 2008.

Ladite copie de la situation intermédiaire restera annexée au présent acte.

Sur ce, l'Assemblée aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue à Monaco (Principauté de Monaco) le 30 mai 2008 de transférer le siège social statutaire, le principal établissement, le siège de direction effective et l'administration centrale de la société de Monaco (Principauté de Monaco) à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), adoptant ainsi la nationalité luxembourgeoise, avec effet à la date de la signature de l'acte authentique constatant ledit transfert, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter la capital social à concurrence de Eur 8.360,- (huit mille trois cent soixante Euros) pour le porter de son montant actuel de Eur 22.800,- (vingt-deux mille huit cents Euros) à Eur 31.160,- (trente et un mille cent soixante Euros), par l'émission de 55 (cinquante-cinq) parts d'intérêt nouvelles d'une valeur nominale de Eur 152,- (cent cinquante deux Euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages des parts existantes.

*Troisième résolution**Intervention -Souscription - Libération*

Est intervenue la société TANARIS S.A., ayant son siège à L-1449, Luxembourg, 4, rue de l'Eau et inscrite près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la Section B N ° 72.396, ici représentée par Monsieur Giovanni Vittore, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé restant annexée au présent acte, qui a déclaré souscrire 44 (quarante quatre) parts d'intérêts nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de Eur 6.688,- (six mille six cent quatre-vingt-huit Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Est ensuite intervenu Monsieur Rossano Ercolani-Agostini, demeurant à Monaco (Principauté de Monaco), 10, boulevard de Belgique, ici représenté par Mademoiselle Anne-Marie Primiceri, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé restant annexée au présent acte, qui a déclaré souscrire 11 (onze) parts d'intérêts nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de Euro 1.672,- (mille six cent soixante-douze), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la forme juridique de la société, pour la transformer de société civile (S.C.I.) en société anonyme (S.A.) et de procéder à une refonte des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme juridique de la société, sans créer une nouvelle personnalité juridique, celle-ci étant maintenue sans rupture.

Par conséquent, les 205 (deux cent et cinq) parts d'intérêts actuelles sont remplacées par 205 (deux cent et cinq) actions d'une valeur nominale de Euro 152,- (cent cinquante deux) chacune.

Chaque associé recevra une «action S.A.» en échange d'une «part d'intérêt S.C.I.».

Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi sur les sociétés commerciales, ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification par Monsieur Dipl.-Kfm. Gerhard Nellinger, Réviseur d'Entreprises indépendant, demeurant à L-2146, Luxembourg, 74, rue de Merl et son rapport conclut comme suit:

Conclusion

"En conclusion à mes travaux et conformément aux développements qui précèdent, ceux-ci me conduisent à formuler les observations suivantes quant à la transformation de la société en société anonyme.

La transformation de la société S.C.I. LEON en une société anonyme est prévue avoir lieu le 7 août 2008. L'évaluation des capitaux propres de la société qui servira de base à la transformation de la société en société anonyme s'est faite sur base de la situation comptable intermédiaire de la société au 30 mai 2008 et en tenant compte de l'effet de l'augmentation de capital qui interviendra en date du 7 août 2008 préalablement à la transformation en société anonyme.

Conformément à l'article 31-1 de la loi modifiée du 10 août 1915, j'ai revu la valeur de l'apport à la société LEON S.A. consistant dans les actifs et passifs de la société civile immobilière suivant la situation comptable intermédiaire de la société au 30 mai 2008. Pour la période allant du 30 mai 2008 au 6 août 2008, j'ai uniquement pris en considération l'augmentation de capital qui interviendra en date du 7 août 2008 préalablement à la transformation en une société anonyme.

A mon avis, la valeur libérée de Euro 22.800,- attribuée à la situation nette au 6 août 2008, de la S.C.I. LEON à laquelle s'ajoute l'effet de l'augmentation de capital prévu en date du 7 août 2008 constitue une évaluation appropriée, compte tenu des circonstances, pour la transformation en société anonyme."

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les comparants.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en "LEON S.A."

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'adapter l'objet social de la société aux normes légales luxembourgeoises et de lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières."

Septième résolution

L'Assemblée décide que la société sera dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Par conséquent, l'assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de "LEON S.A."

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand Duché, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférentes en cas de changement.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences; leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies, notamment, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.160,- (Trente et un mille cent soixante Euro), représenté par 205 (Deux cent et cinq) actions d'une valeur nominale de EUR 152,- (Cent cinquante deux Euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 6. Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. Si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est établi que la société a un actionnaire unique, la société pourra être administrée par un administrateur, appelé «administrateur unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de pluralité d'actionnaires, la société sera administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur ainsi nommé achève le mandat de celui qu'il remplace.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique tant que la société a un associé unique.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou sur demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg ou de l'étranger, indiqué dans les convocations.

Sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout membre, empêché ou absent, peut donner à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place sans limitation du nombre de mandats qu'un administrateur peut accepter et exercer.

Les réunions du conseil d'administration sont présidées par le président ou, à son défaut, par un administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Les administrateurs peuvent tenir ou participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes qui y participent de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre mode de transmission ou de communication lesquels seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées par tous les administrateurs. Les signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs documents identiques. Ce ou ces documents réunis ensemble constitueront le procès-verbal. De telles décisions prennent effet à compter de la date d'apposition de la dernière signature.

Art. 9. De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations à l'exception des résolutions prises selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article précédent.

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances dans le cadre de son objet social, en présence d'un conseil d'administration, par la signature conjointe de deux administrateurs ou, le cas échéant, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou par la signature des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée de leur mandat est fixée par l'assemblée générale, sans pouvoir cependant excéder six années.

Les commissaires sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 14. Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 17.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié légal, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit à la même heure.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

Art. 17. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 18. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 20. L'assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société, ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

Art. 21. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un autre administrateur ou, à défaut, par toute personne à cette fin désignée par l'assemblée.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur, qui ensemble avec le président constituent le bureau.

Art. 22. Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et qui contient, le cas échéant, les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

Disposition générale

Art. 26. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la présente assemblée générale extraordinaire et se termine le 31 décembre 2008.

2) La première assemblée générale annuelle se réunira en 2009 le premier lundi du mois de juin à 17.00 heures.

115045

Huitième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à TROIS et celui des commissaires à UN.

1.- Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau, L-1449, Luxembourg; Président du Conseil d'Administration;

b) Monsieur Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, demeurant professionnellement au 4, rue de l'Eau, L-1449, Luxembourg; Administrateur;

c) Monsieur Frédéric NOEL, Avocat, demeurant professionnellement au 1, avenue de la Gare, L-1611, Luxembourg; Administrateur;

2.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

Fiduciaire MEVEA S.à R.L., ayant son siège social à L-1449, Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2010.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de fixer le siège social de la société au 4, rue de l'Eau - L-1449, Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. VITTORE, A-M. PRIMICERI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2008, LAC/2008/33209. — Reçu à 050: cent cinquante-cinq euros quatre-vingt cents € 155,80.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008120196/211/311.

(080139626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

CBRail Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 119.934.

Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société tenu au siège social de la Société en date du 3 septembre 2008

Le conseil de gérance de la Société a accepté la démission de Monsieur Herman van der Linden de ses fonctions de gérant administratif de la Société avec effet au 15 septembre 2008 étant entendu que Monsieur Herman van der Linden reste gérant de la Société.

En remplacement de Monsieur Herman van der Linden, le conseil de gérance de la Société a nommé Monsieur Pascal Koch, gérant de la Société, né le 18 avril 1961 à Pétange, avec adresse professionnelle au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, aux fonctions de gérant administratif de la Société avec effet au 15 septembre 2008.

CBRail Leasing S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008120274/2460/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05136. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Globus Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R.C.S. Luxembourg B 70.671.

—
Conformément à l'AGE du 10 avril 2007, et l'AGO 2005

I. MODIFICATION D'ADRESSE

Il a été décidé déplacer les activités à une nouvelle adresse

Ancienne adresse

5, rue Auguste Liesch L-1937 Luxembourg

Nouvelle adresse

37, Val Saint André L-1128 Luxembourg

II. COMPOSITION DES ORGANES SOCIAUX, MANDATAIRES renouvellement des mandats AGO 2005 Démission de Kingsbridge Group Limited et remplacement par F Pitteurs

COMPOSITION DES MANDATAIRES, dont mandats ont été renouvelés à l'issue de L'AGO 2005 ensuite renouvelés pour une période de six ans à l'échéance de l'AGO 2011, 02/06/2005.

A savoir

- Les administrateurs
- Mars Management SA résident à Luxembourg,, 37, Val St André, L-1128 Luxembourg
- Mr John Cuypers , résident à Luxembourg, 37, Val St André, L-1128 Luxembourg
- Mr François de Pitteurs, résident à Luxembourg, 37, Val St André, L-1128 Luxembourg
- Le commissaire aux comptes: Capital Corp S .A. Luxembourg 37, Val St André L-1128 Luxembourg

Signature.

Référence de publication: 2008120275/3331/27.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05324. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Shell Treasury Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 97.745.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 11-09-2008.

Laurence MACORS

Gérante

Référence de publication: 2008120403/1622/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02907. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Demarko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, route de Wasserbillig.
R.C.S. Luxembourg B 78.850.

—
Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 16. Juni 2006

Punkt 1

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl folgender Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Detlef MARKO, wohnhaft in D-54456 Tawern, 27, Mannebacherstrasse
- Frau Martina KONTER, wohnhaft in D-54456 Tawern, 27, Mannebacherstrasse
- Dr. Frank KLINKHAMMER, wohnhaft in D-65929 Frankfurt am Main, 8, Königsteiner Strasse

Das Mandat wird auf 6 Jahre festgesetzt. Es endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

115047

Punkt 2

Die Versammlung beschließt einstimmig die Wiederwahl des Aufsichtskommissars:

- Gesellschaft Fiduciaire Socodit S.A. mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves

Das Mandat wird auf 6 Jahre festgesetzt. Es endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Punkt 3

- Zum delegierten Verwaltungsratsmitglied wird Herr Detlef MARKO, wohnhaft in D-54456 Tawern, 27, Mannebacherstrasse, welcher die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Das Mandat wird auf 6 Jahre festgesetzt. Es endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Vorsitzende der Generalversammlung

Référence de publication: 2008120276/9397/27.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU06010. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Exertum Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 51.249.

Extrait de l'Assemblée Générale tenue le 24 juin 2008 au siège social de la société

L'Assemblée Générale décide de rayer les mandats des Administrateurs suivants:

- Monsieur Jos Sluys, demeurant à B-1600 Sint-Pieters-Leeuw, Petrus Huysegomsstraat 3/A, né le 6 août 1963 à Halle en Belgique.
- Monsieur Christophe De Wit, demeurant à B-1700 Dilbeek, Kaudenaardestraat, 34, né le 18 août 1964 à Asse en Belgique.
- Monsieur Daniel Huart, demeurant à B-1050 Ixelles, Clos des Chanterelies, 1, né le 28 novembre 1953 à Oignies-en-Thierache en Belgique.

L'assemblée Générale décide de nommer comme Administrateurs:

- Monsieur Tony Elli Eugene Luckx, demeurant à B-1160 Bruxelles, Jules-Emile Raymond 6, né le 17 février 1972 à Uccle en Belgique.
- Monsieur Jean-Pierre Winant, demeurant à B-1950 Kraainem, avenue des Fleurs 36b, né le 9 août 1958 à Spy en Belgique.

L'assemblée Générale décide de nommer Monsieur Tony Elli Eugene Lucks demeurant à B-1160 Bruxelles, Jules-Emile Raymond 6 en tant qu'administrateur délégué.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

Signatures

Référence de publication: 2008120290/1682/27.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2008, réf. LSO-CT06252. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

C.H. Travaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 40, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 87.820.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 25 juillet 2008

Première résolution

L'assemblée générale décide de révoquer M. Hernalsteen Thierry comme administrateur de la société.

115048

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Mme Bodet Rose, demeurant à 1250 Gives, B-6686 Bertogne comme administrateur.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer comme commissaire aux comptes la société International Strategies RCSL B 86 889 et décide de nommer le Bureau Comptable et Fiscal Op der Breck RCSL B 92 346, 28-30, Val St. André, L-1128 Luxembourg, comme nouveau commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Pour copie conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008120283/1029/23.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2008, réf. LSO-CT02817. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Asco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 77.875.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 17 juin 2008

- L'Assemblée a accepté la démission de M. Antonio Falliti en qualité d'Administrateur et d'Administrateur-délégué.

- En remplacement de l'Administrateur démissionnaire, l'Assemblée a nommé en qualité de nouvel Administrateur M. Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg. Il poursuivra le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 17 juin 2008

- Le Conseil d'Administrateur a nommé M^e Franco N. CROCE, avocat, domicilié, professionnellement au 7, rue des Alpes à CH -1201 Genève, aux fonctions d'Administrateur-délégué, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature. Il poursuivra le mandat de l'Administrateur-délégué démissionnaire.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2008.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008120289/1629/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05204. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Top Paradis Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.400,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33§, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 105.236.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 8 septembre 2008 que le siège social de la société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

De plus, ont démissionné de leur fonction de gérants:

- Monsieur Luca Gallinelli;
- Madame Laetitia Antoine.

Ont été nommés gérants en remplacement pour une durée indéterminée:

- Monsieur Vincenzo Arnò, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Kemba Raphaël Tshilumba, ayant son adresse professionnelle au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOP PARADIS HOLDING S.A R.L
SGG Corporate Services S.A.
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008120300/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05197. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

GST AutoLeather Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.699.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 9 septembre 2008

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique, il a décidé:

- d'accepter la démission présentée avec effet au 25 août 2008 par Madame Catherine KOCH en tant qu'administrateur B,
- de nommer avec effet au 25 août 2008 Monsieur Luca Gallinelli, né le 24 mai 1964 à Firenze (Italie) ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, en tant qu'administrateur B jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelée à statuer sur l'exercice social clos au 31 décembre 2014.

De telle sorte que le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Administrateur A: Mr. Lincoln Lin Feng Pan, having domicilié à Advantage Partners, LLP, 17F Toranomom Towers Office 4-1-28 Toranomom, Minato-ku Tokyo, 105-0001 Japon;
- Administrateur B: Mr. Luca Gallinelli, domicilié professionnellement 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.
- De transférer le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

GST AutoLeather Holdings S.A.

Signature

Référence de publication: 2008120301/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05198. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Rembrandt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.330.

—
Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008120919/304/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12324. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

SDRLJ Invest Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue de Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 99.422.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008120534/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 16 septembre 2008, réf. DSO-CU00130. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080139651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

SECBD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue de Staedtgen.
R.C.S. Luxembourg B 99.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008120535/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 16 septembre 2008, réf. DSO-CU00129. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080139668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Liberty Production Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8814 Bigonville, 34, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 104.314.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 17 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008120533/1067/12.

Enregistré à Diekirch, le 12 septembre 2008, réf. DSO-CU00108. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080139647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Chez Domingos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9221 Gilsdorf, 15, rue Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 104.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008120530/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 septembre 2008, réf. DSO-CU00084. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080139641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Toni LAMPERTZ GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9944 Beiler, Maison 28.
R.C.S. Luxembourg B 103.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.
CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2008120536/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 16 septembre 2008, réf. DSO-CU00131. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080139670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

C. Lux G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, rue de Marbourg.
R.C.S. Luxembourg B 118.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008120532/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 17 septembre 2008, réf. DSO-CU00145. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080139642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

CWE Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: GBP 97.340,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 63.633.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/09/2008.

SGG Corporate Services S.A.
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008120923/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05895. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080140645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

GRN Participations S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 54.580.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2008120904/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2008, réf. LSO-CU06101. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080140249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Richard Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 119.952.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2008120920/304/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12320. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Santinel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.164.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120905/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05232. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080140233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Fitness Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.478.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 30 juin 2008

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- Mr Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Mr Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur;
- Mr Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

- Fiduciaire MEVEA S.à R.L., établie au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg
pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 SEPTEMBRE 2008.

FITNESS PROJECT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008120667/815/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04606. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

WP IV Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.744.038,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.278.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.
412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2008120921/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05880. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080140653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

GMC Services SA - courtier d'assurances, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 53.259.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008120914/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03747. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080140566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

RREI Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.125.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Ce bilan rectificatif remplace la version initiale n° LO80101173.04 déposée le 11/07/2008.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008120922/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2008, réf. LSO-CU05894. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080140650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2008.

Obuda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.777.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/09/2008.

OBUDA S.A.
Régis DONATI / Robert REGGIORI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008120427/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04917. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080139505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Antani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 129.952.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/09/2008.

ANTANI S.A R.L.

Alexis DE BERNARDI / Angelo DE BERNARDI

Gérant de société / Gérant de société

Référence de publication: 2008120428/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU04919. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Ora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 123.912.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 21 août 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ORA S.A tenue le 21 août 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

2. L'Assemblée accepte la démissionne M. Marco CAMERONI, de son poste de Président et Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M^e Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 41, av. de la Liberté à L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008120504/5387/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03305. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

**Bingo Sud S.A., Société Anonyme,
(anc. Bingo Sud S.à r.l.)**

R.C.S. Luxembourg B 109.836.

La Convention de Domiciliation, conclue en date du 15 juillet 2005, entre la Société Anonyme BINGO SUD S.A. (anciennement BINGO SUD S.à.r.l.), précédemment avec Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme, ayant son Siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, a été résiliée avec effet au 30 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008120491/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2008, réf. LSO-CU05061. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Bizance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3509 Dudelange, 18, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 136.500.

—
EXTRAIT

L'assemblée a décidé le 10 septembre 2008 de transférer le siège social de la société du 55, rue de la libération L-3511 DUDELANGE au 18, rue Lentz L-3509 DUDELANGE avec effet immédiat.

Dudelange, le 11 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008120492/5168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05442. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

L2C Automobiles, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3222 Bettembourg, 35A, rue de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 116.017.

—
EXTRAIT

L'assemblée a décidé le 10 septembre 2008 de transférer le siège social de la société du Z.I. du Schéleck I L-3225 BETTEMBOURG au 35A, rue de Dudelange L-3222 BETTEMBOURG avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 septembre 2008.

Pour extrait conforme

PRESTACOMPTA SARL

Z.I. "Le 2000" - route de Bettembourg, L-3378 LIVANGE

Signature

Référence de publication: 2008120493/5168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2008, réf. LSO-CU05441. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Ripiero Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 35.630.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIPIERO COMPANY S.A.

N. THIRION / P. MESTDAGH

Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2008120436/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04785. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

PRO.FO.MIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 68.469.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 30 juillet 2008

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

M. Samuele VILLA, Administrateur de sociétés, demeurant à I-20097 San Donato Milanese, Largo Volontari del Sangue, 4, Président;

M. Rémy MENEGUZ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur;

M. Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

Monsieur Nicola PAPASODERO, Comptable, demeurant à Via Aurelio Saffi, 20, I-20123 MILANO pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRO.FO.MIC. S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008120668/815/26.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04602. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080139813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Immobilière Générale du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, rue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 95.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008120529/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 10 septembre 2008, réf. DSO-CU00078. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080139639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.

Astron Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9230 Diekirch, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 91.774.

RECTIFICATIF

Extrait des Résolutions de la réunion du Conseil d'Administration datée du 30 juin 2008

Rectification de la publication D080116112.08 du 7.08.08

Il résulte des décisions prises par le conseil d'Administration de la Société lors de sa réunion en date du 30.06.08:

Le conseil d'administration se compose donc de:

a. 5 administrateurs:

- Venant Krier
- Nils-Johan Andersson
- Carl-Gustav Nilsson
- Ronald DeThomas
- Bernard Schmitz

b. Et d'un administrateur délégué à la gestion journalière: Venant Krier

Leurs mandats sont valables jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2009.

Venant Krier.

Référence de publication: 2008120527/800594/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 septembre 2008, réf. DSO-CU00195. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080139914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2008.
